



PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au 01/01/2026

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci
sont dues.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.)⁽¹⁾

– Cyberplus Premium **Gratuit⁽²⁾**

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par :

– notification hors application mobile **Gratuit⁽²⁾**

– e-mail **Gratuit⁽²⁾**
via Cyberplus

Tenue de compte **2 €/mois prélevés trimestriellement**
soit pour information 24 € par an

Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale

– à débit immédiat (Carte CB-Visa Classic) **49,90 €/an**

– à débit différé (Carte CB-Visa Classic) **47,90 €/an**

– à autorisation quasi-systématique à débit immédiat **49,90 €/an**
(Carte CB-Visa Classic)

Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

– par retrait (à partir du 4^{ème} retrait par mois) **1,40 €/retrait**

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement - Sécuriplus⁽³⁾ **26,52 €/an**

Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel)

– en agence **4,90 €/virement**

– par Internet **Gratuit**

Prélèvement

– frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**

– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA
· créancier de la sphère fiscale ou sociale **Gratuit**
· autre **3,90 €**

Commission d'intervention **8 € par opération**
avec un plafond de 80 € par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D.312-1-1 A du Code monétaire et financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre mentionné. (2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

2

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

5

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence
- Offres retirées de la commercialisation
- Services bancaires et prestations de base

BANQUE À DISTANCE

8

- Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)
- Autres services liés à l'utilisation d'Internet
- Par téléphone

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

9

- Cartes
- Virements
- Prélèvements SEPA/TIPSEPA
- Chèques
- Offres retirées de la commercialisation

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

14

- PACK FAMILLE
- FORFAIT CRISTAL SOLO
- FORFAIT CRISTAL DUO
- PASS CRISTAL
- APOGÉE
- Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
- Offres retirées de la commercialisation

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

23

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement
- Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

25

- Découverts et autorisations de découvert
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers
- Garanties et autres prestations



Vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

28

- Épargne bancaire
- Placements financiers
- Autres services
- Gestion sous mandat
- Parts sociales

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

32

- Vous assurer ainsi que vos proches
- Assurer vos biens
- Vous protéger au quotidien
- Assurer vos moyens de paiement
- Offres retirées de la commercialisation

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

34

- Frais de succession

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

35

- Forfait mobilité à l'international
- Chèques de voyage et achat/vente de devises (hors euros)
- Opérations par carte bancaire
- Émission de virement non SEPA
- Vos flux en provenance de l'étranger
- Vos moyens de paiement
- Services annexes
- Offres retirées de la commercialisation
- Frontaliers

NOS PRESTATAIRES / MENTIONS LÉGALES

38

RÉSOUTRE UN LITIGE

40



Tarif réglementé, conformément à la loi.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au « Guide de la Mobilité », disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Ouverture/clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	Gratuit
Désolidarisation de compte joint	36 €
Liste de vos opérations récurrentes et automatiques – sur les 13 derniers mois	Gratuit
Virement de clôture de compte	Gratuit

Relevés de compte

Relevé papier	
– mensuel	Gratuit ⁴
– journalier, hebdomadaire, par quinzaine	3,55 €/pli
Relevé annuel de frais	Gratuit ⁴
Relevé de situation majeur protégé :	
– annuel au 31/12	Nous consulter
– à la demande en cours d'année	Sur devis
Relevé de compte électronique toute périodicité	Gratuit
Relevé en braille	Nous consulter
Duplicata de relevé de compte au guichet	2,80 €
Les dates de valeur pour les chèques compensables en France	
– chèque émis	J*
– chèque remis à l'encaissement	
• BPBFC	J** ouvré
• autres établissements	J***+I ouvré
Délai d'encaissement ou d'indisponibilité	
– chèque remis à l'encaissement	8 J** minimum

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Tenue de compte

Tenue de compte	2 €/mois prélevés trimestriellement
– pour les clients âgés de moins de 26 ans	Gratuit
– pour les clients titulaires d'une offre groupée de services PACK FAMILLE, FORFAIT CRISTAL SOLO, DUO, PASS CRISTAL ou APOGEE	Gratuit
– pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base	Gratuit
– pour les clients titulaires de l'offre groupée de services OCF	Gratuit

* Date de comptabilisation au compte du client.

** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

*** Jour de remise avant 15h30 (après 15h30, report au jour ouvré suivant).

Frais de tenue de compte de dépôt inactif
(compte inactif au sens de l'article L.312-19
du Code monétaire et financier)

30 €/an⁽¹⁾ 
dans la limite du solde
créditeur du compte

Services en agence



L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Versement d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit 
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque⁽²⁾ - en euros	Gratuit 
Frais de gestion en cas de retour courrier NPAI⁽³⁾	7,80 €/mois
Frais engagés pour la recherche de clients NPAI⁽³⁾	Frais réels
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	29,20 €
Frais de recherche de document(s)⁽⁴⁾ ou écriture(s)⁽⁵⁾	
– simple	13 €/recherche + 2,80 €/opération
– complexe	Sur devis
Documents conservés à l'agence et tenus à disposition	59,50 €/an
Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)	
– frais de location avec garantie de 30 000 €	135 €/an
– frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels
– caution locative coffre	500 €/coffre
Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et bornes libre-service Banque Populaire)	Gratuit

Offres retirées de la commercialisation

Relevé de compte électronique toute périodicité	Gratuit
– exemplaire en plus du relevé papier	3,55 €/mois
Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)	
– frais de location avec garantie de 15 000 €	107 €/an
– frais de location avec garantie de 15 001 € à 270 000 €	146 €/an

Services bancaires et prestations de base⁽⁶⁾



Droit au compte : droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. (2) Dans l'agence de gestion du client. (3) N'habite Pas à l'Adresse Indiquée. (4) Dont copie(s) de chèque(s) débité(s) en compte. (5) Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code monétaire et financier. (6) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

Services bancaires de base (services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)

Gratuit 

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Pour les clients titulaires des services bancaires de base, en cas d'incident, les commissions d'intervention⁽¹⁾ sont de 4 € par opération, plafonnées à 20 € par mois.

Les prestations de base⁽²⁾ (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- | | |
|--|---------------------------------|
| – l'ouverture et la clôture du compte, | Gratuit |
| – un changement d'adresse par an, | Gratuit |
| – la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, | Gratuit |
| – la domiciliation de virements bancaires, | Gratuit |
| – la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, | Gratuit |
| – la tenue du compte, | Tarifs standards ⁽³⁾ |
| – l'encaissement de chèques et de virements bancaires, | Tarifs standards ⁽³⁾ |
| – les prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, | Gratuit |
| – l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.), | Tarifs standards ⁽³⁾ |
| – les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, | Tarifs standards ⁽³⁾ |
| – la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne. | Tarifs standards ⁽³⁾ |

(1) Cf. rubrique « Irrégularités et Incidents ». (2) Au sens des articles L.312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier. (3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document qui précise les conditions et tarifs des opérations et services.

Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)

L'abonnement **Cyberplus Premium** permet de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) **Cyberplus Premium⁽¹⁾**

Gratuit⁽²⁾ ☞

Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne

- lecteur supplémentaire
- carte PassCyberplus

Gratuit
11,50 €/lecteur
21,20 €/an

SÉCUR'PASS (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)

Gratuit

Agrégation de comptes (service d'informations consolidées concernant un(ou plusieurs) compte(s) ouvert(s) auprès d'une(ou plusieurs) autre(s) banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)

Gratuit

Création/activation d'un bénéficiaire Cyberplus de virement

- par Internet/application mobile
- au guichet de votre banque (à partir du 2^e)

Gratuit
5 €

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par :

- notification hors application mobile
- e-mail
- via Cyberplus

Gratuit⁽²⁾
Gratuit⁽²⁾

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement
(par consultation)

2,05 €/image

Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou e-mail)

Gratuit

e-Documents (service permettant d'accéder à vos documents au format électronique)

Gratuit

Coffre-fort numérique (5 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)

1,50 €/mois

Par téléphone

Abonnement à des alertes de la situation du compte par SMS - Moviplus

- Moviplus hebdomadaire
- Moviplus bi-hebdomadaire
- Moviplus tri-hebdomadaire
- Moviplus journalier

1,50 €/mois
2,45 €/mois
3,30 €/mois
4,35 €/mois

Call center Bourse

- composez le

0 820 337 507 Service 0,12 €/min + prix appel

Tonalité Plus (serveur vocal)

- composez le

0 801 010 029 Service gratuit + prix appel

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Cotisation cartes

Cartes de retrait

Fourniture d'une carte Acces (uniquement en renouvellement) 24 €/an

Fourniture d'une carte Point Argent 24 €/an

Cartes de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)

– fourniture d'une carte CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique 49,90 €/an

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)

– fourniture d'une carte CB-Visa Classic à autorisation systématique⁽¹⁾ 49,90 €/an

(1) Carte à autorisation systématique réservée aux clients âgés de 11 à 12 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).

Fourniture d'une carte de débit

Tarif annuel	CB-Visa Classic	Visa Premier	Visa Platinum	Visa Infinite
Carte de paiement internationale à débit immédiat	49,90 €	129 €	-	-
Carte de paiement internationale à débit différé	47,90 €	125 €	195 €	309 €

Carte débit-crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾

Tarif annuel	CB-Visa Classic Facélia	Visa Premier Facélia	Visa Platinum Facélia
Fourniture d'une carte à débit immédiat	49,90 €	129 €	-
Fourniture d'une carte à débit différé	47,90 €	125 €	195 €

Services de paiement électronique

Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile⁽²⁾)

13,75 €/an

Paiement par porte-monnaie sans contact

Money Walkie⁽³⁾ (Porte-monnaie sans contact, alternative à la carte bancaire pour les enfants).

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté vous permet de bénéficier du tarif préférentiel :

- si vous êtes client⁽⁴⁾ **24,90 €/an (au lieu de 29,90 €)**
- si vous êtes client sociétaire⁽⁴⁾ **21 €/an (au lieu de 29,90 €)**

Services liés à la carte bancaire⁽⁵⁾

	En agence	Via internet ou application mobile
Rédition/réactivation du code confidentiel de la carte	14,50 €	Non disponible
Consultation du code confidentiel de la carte	Non disponible	Gratuit
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours sous réserve d'éligibilité (retrait et/ou paiement)	12,50 €/demande ⁽⁶⁾	3 gratuites/an puis 12,50 € ⁽⁶⁾
Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)	35 €/an ⁽⁶⁾	Non disponible

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs. (2) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass. (3) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP. (4) Pour bénéficier du tarif préférentiel, vous devrez ajouter le code de réduction communiqué par votre Banque Populaire lors de la validation de votre panier (code transmis par votre Conseiller ou récupéré sur votre espace client). Si vous êtes client sociétaire, pour bénéficier du tarif préférentiel, vous devez prendre contact avec votre conseiller Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté qui vous communiquera un code promotionnel. Le prix du Money Walkie mentionné est celui en vigueur au 14/11/2025. (5) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass. (6) Gratuit avec Visa Platinum et Visa Infinite.

Verrouillage temporaire de la carte⁽¹⁾	Gratuit
Activation/désactivation des paiements et retraits à l'étranger⁽¹⁾	Gratuit
Activation/désactivation des moyens de paiement à distance⁽¹⁾	Gratuit
Demande de mainlevée opposition pour usage abusif	28 €
Création/refabrication carte en mode standard	Gratuit
Création/refabrication carte en mode urgent (72 h environ selon délais postaux)	25,15 €
Forfait Tranquil'Pass⁽²⁾	39 €/an
– commande carte en urgence⁽³⁾ – réédition de code en urgence⁽³⁾ – modification plafond de retrait et/ou paiement⁽³⁾ – opposition chèque⁽²⁾ – mise à disposition de fonds (auprès d'une Banque Populaire)⁽³⁾	

Retraits d'espèces

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Banque Populaire et Point Argent	Gratuit 
– avec votre carte bancaire	Gratuit
– avec SM@RT' retrait ⁽⁴⁾	Gratuit
– avec une carte à retrait unique (dans une autre agence que son agence de gestion)	5 €/retrait

SM@RT' retrait est un service de « dépannage » inclus dans l'application Cyberplus mobile qui vous permet d'effectuer un retrait grâce à votre smartphone, sans avoir votre carte bancaire et également sans impacter les plafonds de retrait de votre carte.

Frais de retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
– avec CB-Visa Classic, CB-Visa Classic Facélia à partir du 4 ^e retrait par mois	1,40 €/retrait
– avec Visa Premier, Premier Facélia, Platinum, Platinum Facélia et Infinite	Gratuit

Frais de retrait par carte bancaire en devises (autres que l'euro)

(cf. rubrique Opérations bancaires à l'international)

Forfait Liberté	1,70 €/mois
Service retraits illimités aux DAB hors Banque Populaire (zone euro dont France)	
Souscription possible uniquement pour les titulaires de cartes Visa Electron, Visa Electron NRJ, CB-Visa Classic, Visa Classic NRJ, CB-Visa Classic Facélia, Mastercard	

Services liés aux paiements par carte

Paiement par carte bancaire en devises (autres que l'euro)

(cf. rubrique Opérations bancaires à l'international)

Paiement par carte en euros en France et dans la zone EEE⁽⁵⁾	Gratuit
--	----------------

(1) Uniquement par Internet ou application mobile. (2) Voir conditions contractuelles. (3) Une opération par an. (4) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance. (5) EEE : Espace Économique Européen.

Virements⁽¹⁾

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽²⁾, cf. rubrique Opérations bancaires à l'international

Réception d'un virement SEPA⁽³⁾

– occasionnel ou permanent

Gratuit

Frais par virement SEPA	Au guichet de l'agence	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement entre vos comptes BPBFC		
Virement occasionnel classique	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA instantané	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement		
Virement occasionnel classique	4,90 €	Gratuit
Virement SEPA instantané	4,90 €	Gratuit
Virement permanent	0,95 €	Gratuit

Frais de modification d'un virement permanent

Gratuit

Service Wero

Gratuit

Le Service Wero permet d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile, une adresse email ou un QR Code Wero.

Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT) au guichet de votre agence

15 €

Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission (révocation d'une échéance de virement dans les délais légaux de révocation)

Gratuit

Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)

Gratuit

Demande de retour de fonds après exécution de virement(s) SEPA

– émis au profit d'un compte BPBFC

Gratuit

– émis au profit d'un compte d'un autre établissement bancaire

10 €, maxi 40 €/remise

Récupération de fonds mal aigüillés

19 €

(BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqués de façon erronée par le payeur)

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽⁴⁾

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

– créancier organisme public et assimilé

Gratuit

– autre

3,90 €

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Gratuit

Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA)

Gratuit

Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés

(par couple ICS/RUM ou ICS)⁽⁵⁾

Gratuit

(1) Virements en euros réalisés dans l'EEE⁽²⁾. (2) EEE : Espace Économique Européen. (3) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de l'espace SEPA (voir détail de l'espace SEPA page 39). (4) Prélèvement SEPA en euros dans l'espace SEPA. (5) ICS : Identifiant Créancier SEPA, il remplace le Numéro National Émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier. RUM : Référence Unique de Mandat, à chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste blanche : le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) autorisé(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire

(créanciers non autorisés)

Gratuit 

Liste noire : le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Opposition à une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvement

Gratuit

Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA

Gratuit 

Demande de remboursement de prélèvement SEPA sur contestation non fondée

19 €

Chèques

Remise de chèque(s)

Gratuit

Remise de chèque(s) compensable en France :

date de valeur = J+1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation)

Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)

Délai d'indisponibilité sur remise de chèque

15 jours ouvrés⁽¹⁾

sur compte d'épargne (voir Conditions Générales de votre compte d'Épargne)

Paiement d'un chèque

Gratuit

Renouvellement automatique de chéquier

Gratuit

Délivrance d'un chéquier

Gratuit 

Frais d'envoi à domicile de chéquier ou de bordereau de remise de chèques

– pli simple 2,55 €

– pli recommandé 8,10 € dont frais postaux

Frais d'envoi à domicile de chéquier ou de bordereau de remise de chèques non retirés en agence (conservation des chèquiers en agence pendant 20 jours)

6,95 € dont frais postaux

Frais d'émission d'un chèque de banque en agence⁽²⁾

15 €

Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait de chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence

Gratuit

Frais d'opposition chèque par l'émetteur (le client)

– par chèque 18,70 €

– par chéquier 32 €

– sur série de chèques 32 €

La date de valeur : c'est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). (2) Gratuit si depuis un Livret A.

Délai d'encaissement : la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt. La provision est alors indisponible.

Offres retirées de la commercialisation

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) **47,90 €**

– fourniture d'une carte Visa Electron/Visa Electron NRJ

Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

Fourniture d'une carte de débit **49,90 €**

– fourniture d'une carte Visa Classic NRJ, Eurocard Mastercard (carte de paiement internationale à débit immédiat/différé)

Fourniture d'une carte de débit-crédit **195 €**

– fourniture d'une carte Visa Platinum Facelia à débit immédiat

Forfait Sérénité **3,80 €/mois**

Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

– avec Visa Electron, Visa Electron NRJ ou Budj **1,40 €/retrait**

– avec Visa Classic NRJ, Eurocard Mastercard **1,40 €/retrait**
(à partir du 4^e retrait par mois)

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

PACK FAMILLE, la convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisie	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•

Services inclus selon la formule sélectionnée, le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisie

	Essentiel	Confort	Premium
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY!, Google Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro/par carte ⁽²⁾	3	Illimités	Illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽³⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽⁴⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et paiements par carte hors zone euro ⁽²⁾⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	•



Pour les parents, jusqu'à 3 comptes - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

- 1 carte par compte et par titulaire⁽⁴⁾ (Jusqu'à 3 comptes :
 • 2 comptes individuels / • 1 compte individuel et 1 compte joint
 • 2 comptes joints / • 2 comptes individuels et 1 compte joint)

CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) (4 cartes max.)	13,35 €	16,20 €	
CB-Visa Classic (4 cartes max.)	13,35 €	16,20 €	
Visa Premier (2 cartes + 2 cartes Classic max.)		24,90 €	30,35 €
Visa Platinum (2 cartes + 2 cartes Premier max.)			38,95 €
Visa Infinite (2 cartes + 2 cartes Premier max.)			54,30 €

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par la carte. (3) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (4) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (5) Hors frais de change. (6) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du PACK FAMILLE.



Pour les enfants de 11 à 28 ans, un compte individuel par jeune - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte **GRATUITE** par compte et par titulaire⁽¹⁾

	Essentiel	Confort	Premium
CB-Visa Classic à autorisation systématique ou quasi-systématique ⁽²⁾ (à débit immédiat) ⁽³⁾ ou CB-Visa Classic	•	•	
CB-Visa Classic à autorisation systématique ou quasi-systématique ⁽²⁾ (à débit immédiat) ⁽³⁾ ou CB-Visa Classic ou Visa Premier			•



Les réductions complémentaires

Pour les sociétaires ACEF/CASDEN/FRONTALIERS 10 % de réduction

Pour les clients professionnels (hors SCI et Associations) et dirigeants d'entreprise⁽⁴⁾ 50 % de réduction

FORFAIT CRISTAL SOLO, choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble pour équiper votre compte personnel

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile)	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY!, Google Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique ⁽⁵⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽⁵⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro ⁽⁶⁾	3	Illimités	Illimités

(1) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (2) À partir de 12 ans. (3) Obligatoire pour les mineurs. (4) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité. (5) Clients majeurs uniquement. (6) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte.

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽¹⁾		•	•
Une autorisation de découvert ⁽²⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽³⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € ⁽³⁾			•
L'exonération des frais de retraits et paiements par carte hors zone euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	•



Pour les plus de 28 ans - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽²⁾			
CB-Visa Classic à autorisation systématique ou quasi-systématique (à débit immédiat)	7,15 €	10,75 €	
CB-Visa Classic	7,15 €	10,75 €	
Visa Premier		16,20 €	21,65 €
Visa Platinum			28,15 €



Les réductions complémentaires

Pour les sociétaires ACEF/CASDEN/FRONTALIERS	10 % de réduction
Pour les clients âgés de 28 à 29 ans révolus	50 % de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Associations) et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50 % de réduction



Pour tous les jeunes

PASS CRISTAL (de 11 à 27 ans révolus)	Se reporter aux pages 19 et 20
CRISTAL Confort Jeune +X (de 18 à 29 ans révolus)	Se reporter à la page 20

(1) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Clients majeurs uniquement. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (5) Hors frais de change. (6) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait Cristal. (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

FORFAIT CRISTAL DUO, des services utiles et indispensables pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY!, Google Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro/par carte ⁽²⁾	3	Illimités	Illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽³⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽⁴⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 € ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et paiements par carte hors zone euro ⁽²⁾⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	18-28 ans ⁽⁶⁾	•

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (3) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (4) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (5) Hors commission de change. (6) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du forfait Cristal DUO.



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par titulaire (2 max.)⁽¹⁾

	Essentiel	Confort	Premium
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	9,25 €	14,05 €	
CB-Visa Classic	9,25 €	14,05 €	
Visa Premier		20,50 €	27,05 €
Visa Platinum			35,35 €
Visa Infinite			48,85 €



Les réductions complémentaires

Pour les sociétaires ACEF/CASDEN/FRONTALIERS 10 % de réduction

Pour les clients professionnels (hors SCL et Associations) et dirigeants d'entreprise⁽²⁾ 50 % de réduction

PASS CRISTAL, offre groupée de services réservée aux jeunes

Pack de base inclus dans tous les PASS

La tenue de compte Un abonnement à des services de banque à distance avec alertes personnalisables - Cyberplus Un service de coffre-fort numérique La dématérialisation des extraits de comptes L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY !, Google Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque Un conseiller dédié en agence	Inclus
--	--------

PASS CRISTAL PREM'S (11/27 ans révolus)

Essentiel (Base +) 3 retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro Une autorisation de découvert par compte pour les clients majeurs Carte CB-Visa Classic ou à autorisation quasi-systématique	11/23 ans révolus : 1 €/mois 24/27 ans révolus : 3 €/mois
--	--

(1) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(2) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

PASS CRISTAL STUDIES (18/27 ans révolus) : ÉTUDIANTS/APPRENTIS

Confort (Base +)

Retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro
Exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 €
Assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus
Remplacement de la carte en urgence (1 fois/an)

2 €/mois avec carte
CB-Visa Classic
3 €/mois avec carte
Visa Premier

Premium (Confort +)

Retraits et paiements sans frais hors zone euro
Exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 €

5 €/mois avec carte
Visa Premier
6 €/mois avec carte
Visa Platinum

PASS CRISTAL JOB (18/27 ans révolus)

Confort (Base +)

Retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro
Exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 €
Assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus
Remplacement de la carte en urgence (1 fois/an)

3 €/mois avec carte
CB-Visa Classic Facélia
4 €/mois avec carte
Visa Premier Facélia

Premium (Confort +)

Retraits et paiements sans frais hors zone euro
Exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1 000 €

6 €/mois avec carte
Visa Premier Facélia
7 €/mois avec carte
Visa Platinum Facélia

Forfait Cristal Confort Jeune +X avec carte Visa Premier⁽¹⁾

De 18 à 25 ans

2 €⁽²⁾

De 26 à 28 ans

4 €⁽²⁾

À 29 ans

8,10 €⁽²⁾

À partir de 30 ans

16,20 €

APOGÉE, offre groupée de services réservée à la clientèle des agences Banque Privée

Les produits obligatoires

APOGÉE

Une carte bancaire au choix

– Visa Platinum, Visa Infinite ou Visa Platinum Facélia

L'assurance des moyens de paiement

– cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)

À partir de
20 €/mois

(1) Souscription réservée aux clients âgés de 18 à 29 ans. (2) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans révolus). À défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge du Client.

APOGÉE, offre groupée de services réservée à la clientèle des agences Banque Privée

Les produits obligatoires

APOGÉE	L'abonnement à des services de banque à distance par Internet (Cyberplus Premium) Des tarifs préférentiels à l'étranger – retraits et paiements sans frais dans toutes les devises – dans la limite du plafond de la carte (FMI Cartes)	À partir de 20 €/mois
--------	--	-----------------------

APOGÉE, offre groupée de services réservée à la clientèle des agences Banque Privée

Les produits obligatoires

APOGÉE DUO	La Convention Apogée avec : Une seconde carte bancaire au choix – Visa Premier, Visa Platinum, Visa Platinum Facélia ou Visa Infinite L'assurance des moyens de paiement de la seconde carte – cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus co-titulaire)	À partir de 23 €/mois
------------	---	-----------------------

Les produits optionnels avec 10 % de réduction sur le tarif standard

Coffre-fort numérique	16,20 €/an
Coffre-fort physique	
– garantie de 30 000 €	121,50 €/an
Sécuri High-Tech	
– formule Solo	32,40 €/an
– formule Famille	43,20 €/an
Fronta+	22,50 €/an
Service e-Cartes	12,38 €/an

Des avantages complémentaires

Facilités de caisse et/ou découvert	
– jusqu'à 10 000 €	Intérêts débiteurs à l'EUR3M ⁽¹⁾
– au-delà de 10 000 €	Intérêts débiteurs à l'EUR3M ⁽¹⁾ + 2 %
2 chèques de banque gratuits par an	
Exonération des frais de tenue de compte	
Augmentation gratuite des plafonds de carte	
Mise en place gratuite de prélèvements SEPA	
Frais réduits à 1,50 % (au lieu de 3,50 %) lors de l'ouverture d'un contrat	
Solution PERP et sur les versements complémentaires (sous réserve que les versements comportent 25 % minimum en unités de compte)	

(1) EURIBOR 3 mois au taux en vigueur.

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services.

OCF

1 €/mois

soit pour information 12 €/an

Les produits et services inclus

- la tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- 1 fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB-Visa Classic à autorisation systématique
- le dépôt ou le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur de compte
- 4 émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- 2 chèques de banque par mois
- 1 abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte
- la fourniture de relevés d'identité bancaire
- 1 changement d'adresse une fois par an

- le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾ **16,50 €/mois**
 - le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R.312-4-2 du Code monétaire et financier **Par opération 4 € dans la limite de 16,50 € par mois⁽²⁾**
 - le plafonnement spécifique des frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision
 - si montant de l'opération inférieur à 20 € **Montant de l'opération plafonné à 6 € **
 - si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € **6 € par rejet⁽³⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 € par mois⁽²⁾

Offres retirées de la commercialisation

PASS BP Prem's	Nous consulter
PASS BP Studies	Nous consulter
PASS BP Job	Nous consulter
Convention Pass Pop	Nous consulter
Convention Budj	Nous consulter
Convention 1 €/mois 16-28 ans	Nous consulter
Convention Equipage Horizon dont 16-28 ans	Nous consulter
Convention Equipage	Nous consulter
Convention Affinéa	Nous consulter

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention 8 € par opération, dans la limite de 80 € par mois 



Commission d'intervention : Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier; coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant de la créance maximum 100 €, fixé par décret

Frais par saisie attribution/Frais par saisie conservatoire 114 €

Incidents de paiement

Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé⁽¹⁾

Gratuit

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 57 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

Les incidents liés aux chèques

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 14 €
(maximum 1 par jour)⁽²⁾

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽¹⁾

– montant du chèque inférieur ou égal à 50 € 22 €
– montant du chèque supérieur à 50 € 42 €

Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire 31,50 €

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en haut de cette page). (2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	22,70 €
---	----------------



Rejet de chèque : le forfait de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	Gratuit
Frais d'envoi chèque revenu impayé + lettre d'attestation	2,50 €

Les incidents liés aux cartes bancaires

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif	Gratuit 
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)	57,70 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour autre motif	57,70 €

Les incidents liés aux virements

Frais de rejet d'un virement⁽¹⁾⁽²⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12 €/rejet⁽³⁾
Frais par virement occasionnel incomplet	
– si coordonnées bancaires manquantes ou erronées	Gratuit

Les incidents liés aux prélèvements

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ou d'un TIPSEPA⁽²⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12 €/rejet⁽³⁾

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Plafonnements spécifiques

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁴⁾ pour les clients détenteurs de l'OCF	Plafonnement de 16,50 €/mois
---	-------------------------------------

(1) Virement permanent ou occasionnel. (2) Quelles que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération. (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en page 23). (4) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽¹⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier Plafonnement de 25 €/mois

Commissions d'interventions pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident de paiement 4 €/opération, plafonnées à 20 €/mois

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽¹⁾ du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier Plafonnement de 16,50 €/mois

La réglementation prévoit, pour les clients détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement, un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de comptes.

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel spécifique des commissions d'intervention.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Découverts et autorisations de découvert⁽²⁾⁽³⁾

Autorisation de découvert permanente

(mise en place et renouvellement)

– frais de gestion Nous consulter
– intérêts débiteurs au taux de base bancaire⁽⁴⁾ + 9,15 % 17,10 %

Découvert du compte ponctuel (maxi 30 jours)

– frais de gestion Nous consulter
– intérêts débiteurs au taux de base bancaire⁽⁴⁾ + 9,15 % 17,10 %

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,10 %, le TAEG⁽⁵⁾ ressort à 20,04 %

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. (2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire. (3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période. (4) Taux de Base Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté : 7,95 % en vigueur au 02/06/2020. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment. (5) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

Découvert du compte non autorisé

– intérêts débiteurs au taux de base bancaire⁽¹⁾ + 12,15 % **20,10 %**

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 20,10 %, le TAEG⁽²⁾ ressort à 20,04 %

Découvert journalier moyen⁽³⁾ inférieur à 400 €

– minimum forfaitaire de perception **8 €/trimestre**

Commission de dépassement

Majoration de 3 % du taux

(pour tout dépassement de l'autorisation de découvert ou fonctionnement en position débitrice en l'absence d'autorisation)



Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur.

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels.

Crédits à la consommation⁽⁵⁾

Prêt Personnel (Automobile, Travaux, Trésorerie)

– frais de dossier proportionnels au montant du prêt **Nous consulter**
· minimum **60 €**
· maximum **750 €**
– taux fixe nominal (hors assurance) **Nous consulter**

Location avec Option Achat (automobile)⁽⁶⁾

Nous consulter

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences Banque Populaire.

Pour les étudiants âgés de - 28 ans

Nous consulter

– avance de rentrée : 1 000 € maximum à taux zéro à rembourser dans un délai inférieur ou égal à 3 mois
– avance sur bourse allouée par le CROUS
– prêt permis à 1 €
– prêt étudiant
· frais de dossier **Gratuit**
· taux fixe nominal (hors assurance) **Nous consulter**

Pour les étudiants âgés de - 25 ans et les jeunes actifs (- de 28 ans)

– caution locative **1 % max du montant annuel garanti**
– frais de dossier **30 €**

Crédit renouvelable

– Facélia (frais de dossier) **Gratuit**

Le crédit renouvelable Facélia est un produit de BPCE Financement⁽⁷⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.

(1) Taux de Base Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté : 7,95 % en vigueur au 02/06/2020. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment. (2) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. (3) Le découvert journalier moyen est la somme des découverts entre deux arrêts de compte, divisée par le nombre de jours à découvert. (4) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période. (5) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (6) Produit de BPCE LEASE. (7) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

Crédits immobiliers⁽¹⁾

Prêt Épargne Logement

– frais de dossier	Gratuit
– taux	Nous consulter

Prêt à Taux Zéro

– frais de dossier	Gratuit
--------------------	---------

Prêt éco PTZ

– frais de dossier	Gratuit
--------------------	---------

Autres types de prêts immobiliers

– frais de dossier	1 % du montant financé, minimum 600 €
– taux	Nous consulter

Pour les jeunes actifs, les frais de dossiers sur les autres prêts immobiliers sont de 200 €, quel que soit le montant du prêt.

Prêt à l'Accession Sociale (PAS)

Nous consulter

Prêt Viager Hypothécaire⁽²⁾

Nous consulter

Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

Garanties et autres prestations

Les assurances liées aux crédits⁽³⁾

Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁴⁾.

Les garanties

Gage sur véhicule	125 €
-------------------	-------

Gage sur autre bien mobilier	Nous consulter
------------------------------	----------------

Nantissement de compte	135 €
------------------------	-------

Hypothèque	Tarif perçu par notaire
------------	-------------------------

Délégation sur produits assurance-vie, capitalisation	150 €
---	-------

Nantissement de compte d'instruments financiers

– interne	150 €
-----------	-------

– externe	200 €
-----------	-------

Mainlevée sur prêt échu

– levée de gage sur véhicule	37 €
------------------------------	------

– mainlevée de garantie (y compris nantissement)	175 €
--	-------

Cautions

Caution délivrée

– taux	2,50 %
--------	--------

– mini perception/trimestre/caution	22 €
-------------------------------------	------

– frais d'acte (suivant nature de l'opération)	mini 30 € - maxi 150 €
--	------------------------

– frais appel en paiement de caution	1 % du montant de l'appel mini 80 € maxi 300 €
--------------------------------------	---

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (2) Accessibilité à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur. (3) Assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des assurances. (4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

Caution et garantie financière (SACCEF)	Nous consulter
Caution lors d'une adjudication immobilière	
– frais d'acte	150 €
Garantie à première demande	250 €
Autres prestations	
Duplicata	
– du tableau d'amortissement	26,50 €
– de l'offre de prêt ou autres documents d'un dossier de prêt	12 €/nature de document
– duplicata dossier de prêt complet	46,50 €
Lettre d'information annuelle aux cautions	Gratuit 
Changement de domiciliation :	
– interne BPBFC	22,80 €
– externe BPBFC	250 €
Avenant (hors substitution assurance emprunteur)	
– lié à une renégociation de taux	2 % du capital restant dû minimum 1 000 €
– lié à un prêt relais	500 €
– autres (substitution de garantie, désolidarisation...)	250 €
– passage d'un taux variable à un taux fixe	0,2 % du capital restant dû minimum 230 €
– conversion prêt CHF en euros	0,2 % du capital restant dû minimum 230 €
Réaménagement complexe de contrat de prêt	250 €
Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif	Gratuit
Demande d'attestation	
– CAF	21,20 €
– d'intérêts ou de fin de prêt	12,40 €
– autres	23,30 €
Demande de modulation de prêt (contrat prêt modulable)	56,50 €
Dossier sans suite dont l'offre a été acceptée	0,75 % du montant du prêt maxi 150 € 

ÉPARGNE

ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

Épargne bancaire

Epargne réglementée : Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), Livret d'épargne Populaire (LEP), Livret Jeune

Epargne logement : Plan Epargne Logement (PEL), Compte Epargne Logement (CEL)

Autres comptes : Compte à Terme, Compte sur Livret

Ouverture/clôture d'un compte d'épargne Gratuit

Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif Gratuit 

Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif⁽¹⁾ 30 €/an

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)

Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire Gratuit

Transfert compte épargne vers une autre banque (hors LEP) 96,80 €/compte

Transfert PEP, PERP vers une autre banque 1,30 % du montant
mini 160 € - maxi 300 €

Crescendo⁽²⁾ 14 €/an

Facil'Épargne Gratuit

Placements financiers

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Frais ponctuels

Ouverture/clôture d'un Compte-Titres

Ordinaire (CTO) (hors PEA ou PEA PME) Gratuit 

Ouverture d'un Plan Épargne en Actions (PEA)

ou d'un Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA-PME) Gratuit 

Frais de tenue de compte et de gestion de compte-titres, PEA

ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19
du Code monétaire et financier) Droits de garde⁽³⁾

Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire Gratuit

Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque Dans la limite d'un plafond
de 150 €⁽⁴⁾

– titres cotés 15 €/ligne

– titres non cotés 50 €/ligne

Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque 102 €
+ 10,26 €/ligne

Relevé de portefeuille-titres (trimestriel ou annuel) Gratuit

Compte-titres ordinaire (CTO)

Droits de garde (frais de tenue de compte)

Les droits de garde sont facturés annuellement pour chaque Compte-Titres Ordinaire (CTO) en début d'année civile sur la base de l'évaluation au 31 décembre de l'année précédente.

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Trésor et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire. (2) Arrêt de la commercialisation. (3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif. (4) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

Droits de garde	Commission proportionnelle à la valorisation du portefeuille		Commission fixe par ligne du portefeuille ⁽⁴⁾
	Taux	Min de Perception	
Portefeuille composé de valeurs Euronext	0,26% jusqu'à 50 K€ 0,20% de 50 K€ à 150 K€ 0,10% au-delà de 150 K€	35 €	4 €
Portefeuille composé de valeurs hors Euronext	0,36% jusqu'à 50 K€ 0,29% de 50 K€ à 150 K€ 0,13% au-delà de 150 K€	35 €	4 €
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe ⁽¹⁾	Non applicable	25,90 €	Gratuit
Valeurs Groupe ⁽¹⁾ au sein d'un portefeuille mixte ⁽³⁾	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Frais de transaction⁽⁵⁾ : (hors taxe sur les transactions financières)

– ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	Par Internet		Par téléphone au Call Center Bourse		
	Commission proportionnelle au montant de la transaction		Type d'ordre	Commission proportionnelle au montant de la transaction	Minimum
Ordre exécuté	de 1 à 1 500 €	8 €	Sur actions Sur droits et bons Sur obligations	1,60 % du montant brut de l'ordre	21 €
	de 1 501 à 10 000 €	0,60 %		1,60 % du montant brut de l'ordre	4,20 €
	de 10 001 € à 40 000 €	0,54 %		0,80 % du montant brut de l'ordre	21 €
	+ de 40 000 €	0,48 %			
Ordre annulé	Gratuit		Gratuit		
Ordre non exécuté	Gratuit		Gratuit		

– opérations sur valeurs étrangères **1,60 % du montant brut**
(par Internet ou par téléphone au Call Center Bourse) **mini 58,70 €**

+ frais de broker⁽⁶⁾

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD) **0,598 % par mois**
(par Internet ou par téléphone au Call Center Bourse)

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽⁷⁾

- souscription OPC réseau Banque Populaire
- souscription OPC autres établissements

Gratuit
10 €

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est noté que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

(1) Valeurs Groupe : instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considéré comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. par exemple, les ETF et les OPC⁽²⁾ émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe. (2) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas. (3) Portefeuille composé de valeurs Groupe et d'autres valeurs. (4) En supplément de la commission proportionnelle. (5) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers. (6) Intermédiaire financier chargé de mettre en relation les vendeurs et acheteurs. (7) Les frais de souscription d'OPC⁽²⁾ s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

Plan d'Épargne en Actions (PEA) et Plan d'Épargne en Actions dédiés aux PME (PEA-PME)

Droits de garde (frais de tenue de compte)

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. **Les droits de garde** au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4 % de la valeur du plan. La majoration possible par ligne ou unité de compte est plafonnée à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

	Fixe par ligne	% variable sur l'ensemble du portefeuille ^(*)
Valeurs Groupe ⁽¹⁾	5 €	De 0 à 50 k€ : 0,26 %
Titres non cotés	25 €	De 50 k€ à 150 k€ : 0,20 %
Autres titres	5 €	Au-delà de 150 k€ : 0,10 %
Parts Sociales	-	Gratuit

(*) Sur l'ensemble du portefeuille hors valeurs exonérées - ex : Parts Sociales.

Montant maximum par compte en fonction de la typologie du portefeuille :

- 100 % Valeurs Groupe **25,90 €**
- mixtes ou sans Valeurs Groupes **Non**

Les plafonds s'appliqueront à l'ensemble du portefeuille mixte : il n'y aura pas de cumul des plafonds définis en cas de présence de Valeurs Groupe, le plus haut des deux plafonds définis s'appliquera.

Frais de transaction⁽³⁾ (hors taxe sur les transactions financières)

Achat ou vente	Par Internet	Par téléphone au Call Center Bourse
Actions ou parts de SARL	0,5 % du montant de la transaction	1,2 % du montant de la transaction
OPC ⁽²⁾ réseau Banque Populaire ⁽⁴⁾	Nous consulter	
OPC ⁽²⁾ autres établissements ⁽¹⁾	Nous consulter	

Tarification applicable aux contrats d'assurance-vie, aux contrats de capitalisation, au plan épargne retraite

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution, laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

Tarification applicable plan épargne avenir climat

Frais max sur versement **1 %**

Frais de gestion sur encours **0,70 %/an**

Frais sur arbitrage **0 %**

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux documents d'informations clés (DIC).

(1) Valeur Groupe : instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considéré comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. par exemple, les ETF et les OPC⁽²⁾ émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe. (2) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas. (3) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers sur les marchés financiers. (4) Les frais de souscription d'OPC⁽²⁾ s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

Parts sociales

Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA) **Gratuit**

Autres opérations et services

- édition et envoi de l'imprimé fiscal unique **Gratuit**
- titres non cotés
 - dépôt ou inscription (frais de constitution du dossier) **100 €/valeur**
- Hisséo épargne programmée (hors droits d'entrée) **Gratuit**
(Compte d'Instruments Financiers, PEA, PEA-PME, assurance-vie)
- transactions sur l'or **3 % du montant brut - mini 21 €**
+ taxe⁽¹⁾ **Nous consulter**
- sac plombé **10 €/sac**
- étude patrimoniale **Nous consulter**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

Vous assurer ainsi que vos proches

ASSUR-BP Santé⁽²⁾

Nous consulter

Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé
Offre adaptée en fonction de votre situation, avec 3 profils (Solo, Famille ou Master) et choix parmi 4 niveaux de couverture

Responsabilité civile du célibataire

Nous consulter

Assurance chasse⁽³⁾

- formule A (responsabilité civile et dommages aux chiens) **50 €/an**
- formule B (responsabilité civile) **25 €/an**

Multirisque des Accidents de la Vie (MAV)⁽²⁾

Nous consulter

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles

(1) Impôt perçu par l'État en cas de vente ou option pour le régime des plus-values selon conditions.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance Famille⁽¹⁾ **Nous consulter**

Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches

Autonomis⁽¹⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assistance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches

Assurance Précaution⁽²⁾ **2,50 €/mois**

Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches⁽³⁾

Assurance Obsèques⁽¹⁾ **Nous consulter**

Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches

Assurer vos biens

Assurance Auto⁽⁴⁾ **Nous consulter**

Assurance 2-roues⁽⁴⁾ **Nous consulter**

Assurance Habitation⁽⁴⁾ **Nous consulter**

VERISURE⁽⁵⁾ **Nous consulter**

Contrat de prestation de services de télésurveillance

Sécuri High-Tech⁽⁶⁾

Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger

- formule solo **36 €/an**
- formule famille **48 €/an**

Vous protéger au quotidien

Protection juridique⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges

Sérélia Téléassistance **Nous consulter**

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24h et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention de secours.

Assurer vos moyens de paiement

Assurance perte ou vol de moyens de paiement - Sécuriplus⁽⁸⁾ **26,52 €/an**

Assurance⁽⁹⁾ qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés, et qui vous protège aussi en cas d'usurpation d'identité et assure votre téléphone mobile en cas de bris accidentel ou de vol. Pour en savoir plus <https://www.banquepopulaire.fr/assurer/securiplus/>

Réduction de 50 % en cas de souscription d'une 2^e assurance sur le même compte.

(1) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (2) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert. (4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (5) Service réalisé par VERISURE. (6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (7) Contrat assuré par Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. (8) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (9) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

Offres retirées de la commercialisation

Voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

Fructi-Budget ⁽¹⁾	Nous consulter
Fructi-Famille ⁽²⁾	Nous consulter
Tisséa ⁽²⁾	Nous consulter
Assur-BP Auto ⁽³⁾	Nous consulter
Assur-BP Habitat ⁽³⁾	Nous consulter
Sécuriplus Jeune ⁽⁴⁾	Nous consulter
Assur-BP ⁽³⁾	Nous consulter
Assur-BP Horizon ⁽³⁾	Nous consulter
Synergie Plus toutes causes ⁽¹⁾	Nous consulter
Synergie Plus accident ⁽¹⁾	Nous consulter
Dédicace ⁽¹⁾	Nous consulter
Tranquil'Habitat ⁽⁵⁾	Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Frais de succession

Les frais de traitement du dossier sont calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt le jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints. Aucun frais n'est appliqué sur les comptes d'un mineur décédé.

Frais de succession si le montant des avoirs est inférieur à 5 910 €⁽⁶⁾ Gratuit
Frais de succession sur succession simple⁽⁷⁾ Gratuit

Frais applicable	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 910 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA/PEA-PME-ETI hors assurance-vie)	1 % sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière (CTO, PEA/PEA-PME-ETI hors assurance-vie), dans la limite du montant fixé par décret ⁽⁸⁾
Cas d'une succession complexe ⁽⁹⁾	1 % sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA-PME-ETI hors assurance-vie) dans la limite du montant fixé par décret ⁽⁸⁾

(1) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. (3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (5) Service réalisé par IMA PROTECT. (6) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints. (7) En présence d'au moins un enfant ou descendant avec un montant d'avoirs supérieur à 5 910 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste. (8) Décret d'application n°2025-813 du 13 août 2025 de la loi n°2025-415 du 13 mai 2025. (9) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier;
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Forfait mobilité à l'international

Carte

10,50 €/mois

Achat/vente de devises (hors euros)

Achat et vente de billets de banque étrangers

- commission fixe
 - devises classiques (Royaume-Uni, Australie, Canada, Danemark, États-Unis, Francs Pacifique, Japon, Norvège, Suède, Suisse) : clients BPBFC non titulaires de Fronta+ 5 €
 - autres devises 16,65 €
- commission de change Cours en vigueur

Pour les achats de devises, il est nécessaire de consulter votre conseiller pour obtenir le délai de mise à disposition des devises.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Opérations par carte bancaire⁽¹⁾

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

	Paie ment	Retrait d'espèces
- Dans l'EEE⁽²⁾ en euros - En Roumanie en lei roumains - En Suède en couronnes suédoises - Dans les pays et territoires dont la monnaie est le franc Pacifique, en francs Pacifique et en euros - À Monaco, Andorre, Saint-Marin et au Vatican en euros	Gratuit	Conditions identiques à un retrait en France
- Dans l'EEE⁽²⁾ en devises - Hors EEE⁽²⁾	2,75 % du montant de la transaction	2,75 % du montant de la transaction + commission fixe de 3 €

Frais de retrait d'espèces en devises au guichet dans une agence (hors France)

- commission fixe 6 €
- commission proportionnelle au montant du retrait 2,75 %

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE(2). (2) EEE : Espace Économique Européen.

Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger
(hors EEE⁽¹⁾)

Gratuit

Émission de virement non SEPA

- Frais par virement occasionnel ou permanent émis en euros ou en devises**
- commission fixe par opération 34 €
 - commission de change proportionnelle au montant de la transaction 0,055 % (mini 19 €, maxi 280 €)
 - virement émis en mode « OUR » Facturation selon frais banque étrangère
- (ensemble des frais à la charge de l'émetteur)

Frais d'annulation d'un virement avant exécution Gratuit
(devises hors EEE⁽¹⁾)(révocation d'une échéance de virement)

Frais d'annulation définitive d'un virement permanent
(devises hors EEE⁽¹⁾) Gratuit

Vos flux en provenance de l'étranger⁽²⁾

- Rapatriements reçus de l'étranger**
(reçus depuis l'EEE⁽¹⁾ en devises ou reçus hors de l'EEE⁽¹⁾ en euros ou en devises)
- commission fixe 20,70 €
 - commission de change proportionnelle au montant de la transaction 0,055 % (mini 19 €, maxi 280 €)

Vos moyens de paiement

- Chèque Import en euros ou devises** 41,50 €
- Rejet de chèque** 48,50 €
- Crédit après encaissement** Nous consulter
- les chèques d'un montant supérieur à 1 000 € sont envoyés à l'encaissement et portés au crédit à réception des fonds
 - ajouter frais réels de port (pli recommandé ou pli sécurisé de type CHRONOPOST ou DHL) – frais de correspondant étranger en supplément

En fonction du pays de la devise, l'encaissement immédiat de chèques est possible ou non. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.

Services annexes

- Tenue de compte en devises** (par trimestre indivisible) 36,95 €
- Retrait ou versement de devises au guichet sur un compte en devises** 20,20 €
- Renseignements commerciaux** Nous consulter
- Acquit swift** 15,50 €
- Frais d'intervention sur virement ou réparation IBAN/BIC** 18,50 €
- Virement vers et depuis un compte en devises** 20,20 €

Offres retirées de la commercialisation

- Forfait mobilité à l'international**
- jeune : clients âgés de 18 à 28 ans 10,50 €/mois

(1) EEE : Espace Économique Européen. (2) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE⁽¹⁾.

Frontaliers

La convention Fronta+ : elle inclut des services qui vous permettront de rapatrier votre salaire en CHF et vous garantiront le cours de change CHF. Pour plus d'informations, contactez votre conseiller.

	Titulaires de Fronta+	Hors Fronta+
Fronta+ - Cotisation annuelle	25 €	
Mise en place d'un avis de prélèvement de salaire (LSV)	Gratuit	60 €
Modification de date de rapatriement de salaire ou du montant	2 gratuites par année civile, au-delà 3 €	3 €
Frais d'impayé sur rapatriement de salaire (LSV) suite rejet banque suisse	19,50 €	19,50 €
Rapatriement de salaire exceptionnel (uniquement si LSV en place)	2 gratuits par année civile, au-delà 3 €	3 €
Retrait en espèces (mini 100 CHF) sur compte en francs suisses	Gratuit	19,50 €
Versement en espèces sur compte en francs suisses	Gratuit	19,50 €
Frais de tenue de compte en devises (par trimestre indivisible)	Gratuit	36,95 €
Mise en place d'une garantie de change salaire frontalier (LSV obligatoire dans le cadre d'une garantie de change)	3 et 6 mois : 25,20 € 9 et 12 mois : 44,80 €	3 et 6 mois : 36 € 9 et 12 mois : 64 €
Virement de compte à compte (compte en euros vers compte en francs suisses, et inversement)	Gratuit	19,50 €
Virement reçu en CHF depuis la Suisse sur compte en euros ou en francs suisses	Gratuit	19,50 €
Virement émis en CHF vers la Suisse	Voir rubrique « Émission de virement non SEPA »	Voir rubrique « Émission de virement non SEPA »
Garantie de change prêt immobilier CHF - frais de dossier pour mise en place - frais de levée	0,05 % du montant mini 55 € maxi 280 € 50 €	0,05 % du montant mini 55 € maxi 280 € 50 €

NOS PRESTATAIRES

MENTIONS LEGALES

QIIP

SAS au capital de 29 600 €
Immatriculée au RCS de Créteil n° 879 135 879
Siège social : 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé
Agissant en qualité de distributeur de Xpollens, SAS au capital de 64 427 585 €, immatriculée au RCS de Paris n° 501 586 341, Siège social : 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier; par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur www.regafi.fr).

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement

SA au capital de 73 801 950 €
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris
439 869 587 RCS Paris
Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 022 393

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

BPCE LEASE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 €
Etablissement de Crédit Spécialisé
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris
RCS Paris 379 155 369
N° TVA : FR 81 379 155 369
Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776 €
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris
349 004 341 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. RCS Le Mans n° 442 935 227 – APE 6512 Z
Siège social : 160, rue Henri Champion – 72045 Le Mans Cedex 2
Entreprise régie par le Code des assurances

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré
Siège social : 118, avenue de Paris – CS 40 000 – 79033 Niort Cedex 9
Immatriculée au RCS Niort n° 481 511 632
Entreprise régie par le Code des assurances

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré
Siège social : 4, Promenade Coeur de Ville – 92130 Issy-les-Moulineaux
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062
Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE Assurances IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 €
Immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 350 663 860
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris
Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 €
entièrement versé. 401 380 472 RCS Niort
Siège Social : Chaban – 79 180 Chauray
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09
Entreprise régie par le Code des assurances

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance).
Siège social : 31, Route de Gachet – 44300 Nantes -
S.A.S.U. au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes.
Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265
et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère
aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes
qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3
n° 170.01.31/192.05.31. Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com

VERISURE

Société par actions simplifiées au capital social de 1 085 736 €
Siège social : 1, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY
Immatriculée au RCS de Nanterre n° 345 006 027

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 €
Siège social : 182, avenue de France - 75013 Paris.
Immatriculée au RCS de Paris n° 542 029 848
N° TVA : FR 83 542 029 848

Références européennes

Zone EURO : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

EEE : (Espace Économique Européen), composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

I. Votre agence Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au **Pôle Satisfaction Clients**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.
- **Par Internet** : [https://www.banquepopulaire.fr/bpbfcrubrique « Besoin d'aide / Réclamations »](https://www.banquepopulaire.fr/bpbfcrubrique/Besoin%20d'aide/R%C3%A9clamations).
- **Par courrier** :
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Pôle Satisfaction Clients
1 place de la 1^{ère} Armée Française - 25087 BESANCON Cedex 9
- **Par téléphone** : 03 80 48 50 50 (numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence).
- **Par mail** : contact.internet@bpbfcrubrique

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excédera pas 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique "reclamation-et-mediation".

2. Votre recours en médiation

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur de la consommation*** auprès de la **Banque Populaire** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Madame la médiatrice de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté La Poste - 2 rue des artisans BP 41 008 25 500 LES FINS	https://www.mediateur-bpbf.fr

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers – hors assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

PAR COURRIER	PAR INTERNET (de préférence) :
Médiateur de l'AMF 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	Via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton "Saisir le médiateur" ou en scannant le QR-Code :
	

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09	www.mediation-assurance.org

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Nos services d'assistance

Cyberplus :

09 74 75 02 13⁽¹⁾

Assurances :

09 74 75 02 14⁽¹⁾

(1) Accessible aux horaires d'ouverture de votre agence - coût d'un appel local.

Pour contacter un conseiller

À partir de la plateforme téléphonique :

0 820 337 500

Service 0,12 €/min + prix appel

Depuis l'étranger, au :

+(33) 0 820 337 500

Service 0,12 €/min + prix appel

Un accès direct à votre compte où que vous soyez 24h/24 et 7j/7

- Par Internet, avec Cyberplus : www.banquepopulaire.fr/bpbfc
- Depuis notre application mobile Banque Populaire téléchargeable depuis votre store :



GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales ⁽¹⁾ (Touch ID, Fingerprint) ou du visage (Face ID) ⁽¹⁾
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes en temps réel Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel
Pilotage de votre carte	Consultation du code secret de votre carte bancaire Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds de paiement et de retraits de votre carte ⁽²⁾
Virements	Gestion et suivi de vos virements Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone ⁽¹⁾ Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile (via Wevo)
Retrait	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART'retrait



GESTION DE VOS CONTRATS D'ASSURANCE À DISTANCE

Simulation/souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne ⁽³⁾
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises Visualisation de votre échéancier
Gestion du contrat	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation) Modification de la date et de la fréquence de prélèvement Modification du Compte Banque Populaire de prélèvement Déclaration et suivi d'un sinistre Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
Gestion de document	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

(1) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles. (2) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder. (3) Sous réserve d'acceptation de votre Banque Populaire et après expiration du délai de rétractation.



Retrouvez nos tarifs en ligne
en flashant ce QR code

BANQUE & ASSURANCE

**BANQUE
POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ** 

Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté - SA Coopérative à Capital Variable - 14 bd de la Trémouille - BP 20810 - 21008 DIJON CEDEX - 542 820 352 RCS DIJON - Code NAF 6419Z - N° TVA Intracommunautaire FR 425 428 203 52 - CCP Dijon I 603 F 025 - Swift : CCBPFRPPDNJN - N° ORIAS Courtier Assurances : 07 023 116 - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHINQ délivré par l'ADEME - Document non contractuel - www.digitalconcept.fr - 01/01/2026

